

Arras, le 28 septembre 2018

Élections des membres des Chambres d'agriculture : révision des listes électorales

En janvier 2019 se dérouleront les élections des membres de la Chambre interdépartementale d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais.

Les chefs d'exploitation, les propriétaires et les usufruitiers, les salariés de l'agriculture et les anciens exploitants de nationalité française ou de celle d'un autre pays membre de l'Union européenne sont ainsi appelés à voter début 2019 pour les membres de la chambre qui seront élus les six prochaines années.

Dans cette perspective, les listes électorales doivent être révisées.

La commission électorale d'établissement des listes électorales (CELE) s'est réunie aujourd'hui, sous la présidence de Madame la secrétaire générale de la préfecture du Nord, pour établir la liste électorale provisoire des électeurs individuels, sur la base des listes électorales de 2013, des données transmises par la mutualité sociale agricole (MSA) et des demandes d'inscription individuelles reçues avant le 15 septembre 2018.

Chaque maire du Nord et du Pas-de-Calais va recevoir un exemplaire de la liste provisoire des électeurs de sa commune, dont il assurera l'affichage jusqu'au 15 octobre 2018 inclus.

Toute personne s'estimant indûment omise sur cette liste peut adresser une demande d'inscription, par lettre recommandée avec accusé de réception, au président de la commission le 15 octobre au plus tard (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Monsieur le président de la commission interdépartementale
d'établissement des listes électorales
Préfecture du Nord
12 rue Jean Sans Peur
59039 LILLE cedex

De même, tout électeur inscrit peut, dans ce même délai, demander par lettre recommandée avec accusé de réception l'inscription d'une personne omise.